

Yann DAHHAOUI

La fête des fous de Michel Foucault



En 1975, dans les colonnes du journal *Le Monde*, Michel Foucault évoque succinctement « ces fêtes de fous, comme il en existait encore, il y a peu d'années, dans certains hôpitaux d'Allemagne et de Suisse : le jour du carnaval, les fous se déguisaient et faisaient un défilé de masques dans les rues : curiosité gênée, un peu effrayée des spectateurs : le seul jour où on permettait aux fous de sortir, c'était pour rire, pour faire les fous¹ ». Entre ce souvenir et la visite à Münsterlingen, en 1954, vingt et un ans se sont écoulés, au cours desquels Foucault s'est forgé une représentation de la coutume médiévale qu'il compare ici aux carnivals asilaires allemands et suisses : la fête des fous². Ce rapprochement date-t-il de sa visite sur les bords du lac de Constance ? On l'ignore. En effet, les premières informations sur la représentation foucaldienne de la fête des fous médiévale remontent à la publication, en 1961, de *l'Histoire de la folie*³. À partir de cette date, Foucault revient régulièrement sur le sujet : en 1963, dans « La folie et la fête », première d'une série de cinq émissions radiophoniques consacrées aux « langages de la folie », puis dans deux conférences données l'une à Kyoto, en 1970 (« La folie et la société »), et l'autre à Tunis, en 1971 (« Folie et civilisation »)⁴. Ces interventions, éphémères par essence, nous sont néanmoins parvenues, pour certaines après être passées par quelques filtres⁵. Elles montrent comment, entre 1961 et 1975, la fête des fous change en fonction des lectures de Foucault. Exemple parmi d'autres (Nef des fous, Narrentürme, sottie, etc.) en 1961, elle devient, dans les

années 1970, une synthèse des principales caractéristiques de la folie (différence de statut dans les activités de production et à l'égard de la famille, différence de sens de son langage)⁶. C'est à cette élaboration d'une représentation de la fête des fous médiévale et à ses conséquences pour l'interprétation des carnavals asilaires et, en particulier, du carnaval (Fastnacht) de Münsterlingen que sont consacrées les lignes qui suivent⁷.

Les fous et leur fête

« Fête des fous », « fêtes de fous », « fête de la folie », « fête des fous, [...] fête pour les fous, [...] fête avec les fous » : si Foucault hésite ou plutôt joue sur la conjonction qui unit la fête aux fous, il ne questionne en revanche pas le fait que les fous qui en sont les acteurs sont ces individus exclus du réseau de production et de la cellule familiale, dont il a entrepris d'écrire l'histoire. Or, les sources qui, dès la fin du ^x^e siècle, documentent la fête des fous la présentent comme une coutume de clercs. Elle est l'autre nom de la fête des sous-diacres, c'est-à-dire des membres de l'un des ordres qui constituent la hiérarchie des clercs séculiers⁸. Plusieurs des premiers historiens de la fête – des hommes d'Église pour la plupart – relèvent d'ailleurs ce caractère clérical pour le déplorer amèrement⁹. Les contemporains de sa célébration indiquent que la folie des clercs n'est que feinte. Adam, abbé de Perseigne (1188-1221), écrit par exemple à son propos : « On l'appelle justement et proprement la fête des sots, c'est-à-dire des fous, non point qu'ils soient vraiment fous (non quod vere insaniant) – ils n'ont point perdu l'esprit – mais parce que, amis et familiers des démons, ils demeurent délibérément étrangers à la sagesse du Christ¹⁰. »

Comment cette coutume cléricale est-elle devenue une fête de fous ? Pour le comprendre, il faudrait détailler les efforts de l'érudition ecclésiastique et catholique pour minimiser la part des clercs dans cette fête, relayés par les historiens romantiques qui s'efforcent d'en faire une coutume populaire. Les résultats de ces efforts se mesurent au début

du ^{xix}^e siècle déjà. Dans Notre-Dame de Paris de Victor Hugo, le clergé, incarné par l'archidiacre Frollo, n'apparaît plus que pour interrompre une fête des fous célébrée par le peuple¹¹. Conséquence de cette « laïcisation », l'historiographie entreprend de chercher les fous de la fête à l'extérieur du clergé. En 1833, Jules Michelet suggère que le nom de la coutume – « fête des idiots, fatuorum » – renvoie à l'infirmité du peuple mise en scène à cette occasion¹². Un siècle plus tôt, en 1741, Jean-Bénigne Du Tilliot avait établi un lien de parenté entre la coutume médiévale et une confrérie joyeuse dijonnaise, la compagnie de la Mère-Folle, dont l'emblème est le fou coiffé du coqueluchon et vêtu du costume biparti¹³. Après Du Tilliot, les historiens envisagent que les participants à la fête des fous aient pu être « des têtes folles et de joyeux confrères » en costume de bouffon¹⁴. À la fin du ^{xix}^e siècle, les fous de la fête s'apparentent toujours plus aux membres de celles que Louis Petit de Julleville appelle les « sociétés joyeuses »¹⁵.

Cette transformation de l'image de la fête des fous et de ses acteurs n'est pas sans conséquence sur la représentation foucaldienne de la coutume médiévale. La seule source à laquelle l'Histoire de la folie renvoie explicitement est une gravure de Pierre Bruegel l'Ancien (ca. 1525-1569)¹⁶. Or l'assimilation de cette dernière à la fête des fous repose sur l'image d'une fête des fous laïque. La gravure, conservée dans deux états différents, représente une foule de fous en costume engagés dans une fête (voir fig. 14). À l'arrière-plan, une quinzaine d'entre eux dansent un branle. Au premier plan, sous les yeux de quelques spectateurs, un long cortège de fous s'entraîne à un jeu de boules. Les boules ont la même taille que les têtes chauves des fous, une ressemblance qui constitue la clé de l'interprétation de l'image. Les quatrains ajoutés au bas de la composition jouent en effet sur le double sens de *Sottebollen*, un terme néerlandais qui signifie « boules de fous » ou, métaphoriquement, « têtes de fous ». De *sottebollen* ou *Testes des fols*, traduction française du terme, sont d'ailleurs les titres imprimés sur l'état le plus récent de la gravure (imprimé par Jean Galle, après 1569) et repris par les sources contemporaines de son impression¹⁷. À la fin du ^{xix}^e siècle, cependant, soit que *Testes* ait été confondu avec *Feste*, soit en raison du sujet de la gravure, ce

titre est remplacé par celui de « La fête des fous » ou « La danse des fous »¹⁸. Ces deux titres figurent en tout cas dans le premier catalogue de l'œuvre gravé de Bruegel, réalisé par René van Bastelaer, que cite Foucault¹⁹.

La gravure de Bruegel, dans laquelle le philosophe voit une mise en image de la fête et de la danse des fous, semble influencer durablement sa représentation de la coutume puisque dans les différents articles qui suivent l'Histoire de la folie, les acteurs de la fête ne sont jamais des clercs. En 1961, 1963 et 1971, Foucault évite de les qualifier en recourant à des tours impersonnels²⁰. En 1970, quelques figures sortent de l'anonymat : « un pauvre », « un faible », « le petit peuple » et « un profane » qui célèbre la messe²¹. Il s'agit néanmoins toujours de laïques. Foucault répète d'ailleurs à Kyoto et à Tunis l'indépendance complète de la fête des fous à l'égard de l'Église : parmi les fêtes médiévales, celle-ci serait la « seule qui [ne soit] pas religieuse », la « seule grande fête qui [ne soit] pas religieuse, qui [ne soit] pas liée au rituel chrétien »²².

Une fête parodique

Après 1961, cette représentation de la fête des fous comme fête profondément laïque fonctionne comme un filtre sur les lectures de Foucault. Dans l'émission radiophonique de 1963, pour exposer les rapports entre folie et fête dans la civilisation occidentale, il retient six extraits de livres et de documentaires. Le premier, qui doit familiariser l'auditeur avec la fête des fous, est tiré de *Des divinités génératrices* de Jacques-Antoine Dulaure²³. La description du polygraphe pose pourtant problème : la plupart des actions de la fête y sont attribuées à des prêtres ou à des ecclésiastiques et prennent place dans le chœur de l'église. L'extrait est donc en contradiction flagrante avec la représentation de Foucault, qui doit en désamorcer le contenu. Il y parvient non seulement en relativisant la vérité du propos de Dulaure – « une description trop belle pour être vraie, malheureusement » et, après la lecture de l'extrait, « il ne faut pas croire tout à fait ce que vient de lire Claude Martin » – mais aussi en comparant l'auteur à Sade et à Matthew

Lewis, ses contemporains, suggérant ainsi que l'insistance de Dulaure sur le caractère clérical de la fête des fous relève du même fantasme que celui des auteurs de *Justine* et de *The Monk*²⁴.

Ce que Foucault ignore, c'est que la « description » qu'il prête à Dulaure provient d'une source médiévale. Il s'agit de l'extrait d'une lettre adressée en 1445 par la Faculté de théologie de l'Université de Paris à l'ensemble des prélats et chapitres du royaume de France, dans le but de les persuader d'abolir définitivement la fête des fous. À cette fin, les théologiens parisiens peignent un tableau sombre des excès et des abus commis par certains prêtres et clercs à cette occasion : ils se griment ou se masquent, mangent sur l'autel sous le nez du célébrant, encensent avec le cuir de vieilles savates, sautent et courent dans le chœur ; promenés à travers la ville sur des chars sordides, ils gesticulent et tiennent des propos impudiques et facétieux²⁵. Bien que ce tableau ne soit pas à proprement parler une « description » – le texte est construit pour susciter l'indignation du lecteur –, il constitue un nouveau témoignage du caractère clérical de la fête des fous. Mais Foucault, tout autant que Dulaure, aurait sans doute eu du mal à identifier l'origine de l'extrait. En effet, depuis la fin du ^{xvii}^e siècle déjà, détaché de son contexte d'origine et recopié partout, il sert de description standard de la fête des fous médiévale²⁶. Le texte cité par Dulaure est constitué du passage de la lettre de 1445, émaillé d'autres extraits de la même source. Ce collage réalisé et traduit en français par Jean Deslyons est repris par Du Tilliot pour ses *Mémoires*. C'est de ce dernier ouvrage que le tire Dulaure²⁷.

Plus que les acteurs, ce qui intéresse Foucault dans ce passage ce sont les actions qui prouvent le caractère parodique de la fête des fous. Dans *l'Histoire de la folie*, le philosophe indique déjà que cette fête constitue une « parodie religieuse spontanée²⁸ ». Dans « La folie et la fête », préférant ne pas s'appuyer sur la « description » de Dulaure, il insiste, en préambule à la lecture de l'extrait, sur la messe de l'âne, « messe caricaturale, défilé grotesque, injures et lazzis contre les puissants ». Le nom de cette coutume (« messe ») apparentée à la fête des fous suggère plus directement la parodie religieuse²⁹. Dans « La folie et la société », les actions

décrites par Dulaure, et avec elles le clergé, ont complètement disparu. Seul l'évêque apparaît aux côtés du maire comme cible des insultes du « petit peuple ». Désormais, la parodie est le fait du « profane », qui célèbre la messe, et de l'âne « dont le braiement était perçu comme une dérision des litanies ³⁰ ». La parodie décrite par Foucault se rapproche de la *parodia sacra* de Mikhaïl Bakhtine, dont le Rabelais est traduit en français l'année même de la conférence de Foucault à Kyoto ³¹.

Les fêtes des fous du xx^e siècle : survivance ou étrange retour ?

Ce même lien entre fête et parodie, qu'il considère comme caractéristique de la fête des fous médiévale, Foucault pense le retrouver dans un rituel célébré en plein xx^e siècle par la secte des Haoukas, un groupe de Songhai d'Accra (Ghana). Au cours de ce rituel, que Foucault connaît par un documentaire de Jean Rouch (*Les maîtres fous*, 1955), un chien est égorgé par les participants possédés par les haoukas de différents officiers de l'armée coloniale (le général, le gouverneur, le secrétaire général, le caporal de garde, etc.) dont ils adoptent le comportement. Une fois l'animal mis à mort, chacun vient boire son sang à la gorge. Ce rituel, Foucault l'associe à la fête des fous ³². Cette association ne se comprend qu'à la lumière d'un ouvrage de John Gregory Bourke, qu'il a probablement lu ³³. Bourke, capitaine du 3rd US Cavalry et membre de l'*American Anthropological Society*, y décrit la danse de l'urine des Newekwe, un ordre secret des Zuñis du Nouveau-Mexique. Cette danse prend la forme d'une « fidèle parodie d'une congrégation catholique mexicaine à vêpres », menée par un « prêtre » mexicain, un Indien revêtu « d'un long surtout imperméable de caoutchouc et d'une paire de besicles ³⁴ ». Comparant la danse zuñi à la fête des fous, qu'il connaît notamment par Dulaure, Bourke envisage la possibilité que cette dernière ait été importée dans le Nouveau Monde par les missionnaires catholiques, à la fin du xvi^e siècle, et greffée à un rituel zuñi plus ancien ³⁵.

Foucault suggère une relation de parenté similaire entre fête des fous et rite songhaï. De même que les Zuñis parodient la célébration des vêpres, de même les Haoukas reproduisent dans leur transe les gestes (slow march) et les coutumes (round table conference) de l'armée britannique. Le temps d'un rituel, les colonisés échangent leur statut avec celui des colons. Pourtant, pour que le lien de parenté entre rituel haouka et fête des fous soit tout à fait convaincant, il manque encore au premier une dimension religieuse comparable à la parodie des vêpres par les Newekwe. Foucault va donc se servir du commentaire radiophonique à l'extrait des Maîtres fous pour transformer le sacrifice du chien en une parodie d'eucharistie : « C'est nous qui avons importé, avec nos gouverneurs, nos locomotives, nos mauvais commandants, cette bête pendue et crucifiée, ce baptême dans une giclée de sang, cette communion sous les deux espèces : le bouillon et la viande du chien³⁶. » Devenu parodie religieuse des dominants par les dominés, le rituel haouka peut désormais revendiquer, au même titre que la danse de l'urine zuñi, sa filiation directe avec la fête des fous.

Ce même lien, Foucault le refuse en revanche aux fêtes organisées, en Occident, pour les patients des hôpitaux psychiatriques. En 1963 déjà, commentant un extrait de *Regards sur la folie*, un documentaire de Mario Ruspoli tourné une année auparavant à l'hôpital psychiatrique de Saint-Alban (Lozère), il conclut : « Peut-être est-ce nous qui l'avons inventée entièrement cette fête des fous, cette fête pour les fous, cette fête avec les fous³⁷. » L'impossibilité d'une continuité entre la coutume médiévale et la fête asilaire aux yeux de Foucault s'explique sans doute par la chronologie qu'il fixe à la fête des fous. Cette dernière aurait disparu au ^{xvi}^e siècle, récupérée par le théâtre de la Renaissance, qui dénonce la folie du monde :

Et à l'ivresse qui se fait d'elle-même sa propre fête dans la folie pour y renverser le monde a succédé, depuis la Renaissance, depuis le ^{xvi}^e siècle à peu près, une sagesse qui révèle que le monde est le contraire de ce qu'il croit être, que le monde grimace au moment où il croit sourire, que le monde danse la tête en bas quand il se croit solidement sur ses deux pieds.

Désormais, à en croire Foucault, les seuls chemins vers la folie et sa fête seraient la drogue et l'acte littéraire³⁸. Dans cette perspective, l'instauration de fêtes de fous dans les hôpitaux psychiatriques ne peut guère constituer davantage qu'un « étrange retour », comme il l'affirme, toujours en 1963³⁹. Il serait cependant intéressant de déterminer si et, le cas échéant, quand Foucault renonce à l'idée d'une survivance de la fête médiévale dans les hôpitaux psychiatriques comme celui de Münsterlingen. En effet, la tentation a dû être grande de rapprocher le cortège des fous costumés représentés par Bruegel avec les fous du carnaval photographiés par Jacqueline Verdeaux.

Notes

- Les recherches sur lesquelles repose cet article ont été rendues possibles grâce à une bourse Early Postdoc.Mobility du Fonds national suisse de la recherche scientifique.
1. Michel Foucault, « Faire les fous », dans *Dits et écrits. 1954-1988*, éd. établie sous la dir. de Daniel Defert et François Ewald, avec la collab. de Jacques Lagrange, 4 vol., Paris, Gallimard, 1994, ci-après DE, II, p. 802-805, ici p. 804-805 (publié d'abord dans *Le Monde*, n° 9559, 16 octobre 1975, p. 17).
2. Sur la fête des fous, voir désormais Max Harris, *Sacred Folly: A New History of the Feast of Fools*, Ithaca, Cornell University Press, 2011, avec les réserves exprimées dans mon compte rendu : *Le Moyen Âge*, t. CXVII, 2011/3-4, p. 671-673.
3. M. Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, dans *Œuvres*, t. I, Paris, Gallimard (coll. « Bibliothèque de la Pléiade »), 2015 [1972], p. 26-28.
4. Id., « La folie et la fête », première émission du programme intitulé « L'usage de la parole. Les langages de la folie » (réalisateur des émissions : Jean Doat), France III-National, 7 janvier 1963, archives INA ; « La folie et la société », conférence à l'Institut franco-japonais de Kyoto, le 29 septembre 1970, dans DE I, p. 996-1003 ; « Folie et civilisation », conférence au club Tahar Haddad de Tunis, le 24 avril 1971, dans *Cahiers de Tunisie*, n°s 149-150, 1989, p. 43-59.
5. Le texte de « La folie et la société », si l'on en croit son édition dans les *Dits et écrits*, semble être le résultat de la rétroversion d'une traduction japonaise de la conférence donnée (en

français) par Foucault. Celui de « Folie et civilisation » est la transcription d'un enregistrement (c'est du moins ce que suggèrent quelques fautes de transcription telles que « fête de l'âme » pour « fête de l'âne » ou « histoire des régions » pour « histoire des religions »).

6. M. Foucault, « Folie et civilisation », art. cit., p. 51.
7. L'expression « fête des fous » n'était probablement pas utilisée à Münsterlingen. Les sources locales parlent toutes de Fastnacht. Dans l'ordre chronologique : deux lettres de Hermann Rorschach à sa sœur Anna, 2 décembre 1909 (« Nachher kommt die Fastnacht mit zwei Maskenbällen » : Christian Müller et Rita Signer [eds.], Hermann Rorschach (1884-1922) : Briefwechsel, Berne-Seattle, H. Huber, 2004, p. 102, n° 39) et fin décembre 1910 (« Falls Ihr im Februar ins Ausland kommt, müsstest Du unbedingt an unsere Fastnacht kommen » : ibid., p. 114, n° 45) ; programme pour le bal de carnaval de 1911 (« Fastnacht in Münsterlingen » : reproduit dans Peter Witschi, « "Mit den Jahren ist das etwas mühsam". Anstaltstheater », dans Iris Blum et Peter Witschi [eds.], Olga und Hermann Rorschach. Ein ungewöhnliches Psychiater-Ehepaar, Herisau, Appenzeller-Verlag, 2008, p. 84 et ici-même, voir fig. 1, p. 13 de ce volume).
8. L'une des plus anciennes attestations de la fête des fous se trouve dans un tropaire-prosaire composé dans ou pour une église de la Sicile anglo-

normande à la fin du ^x^e ou au début du ^{xii}^e siècle (Madrid, Biblioteca nacional, ms. 288). Les musicologues ne s'entendent ni sur la datation, ni sur l'origine du manuscrit (Wulf Arlt, Ein Festoffizium des Mittelalters aus Beauvais in seiner liturgischen und musikalischen Bedeutung, Cologne, A. Volk, 1970, Darstellungsband, p. 175-176 et David Hiley, The Liturgical Music of Norman Sicily : A Study Centred on Manuscripts 288, 289, 19421 and Vitrina 20-4 of the Biblioteca nacional, Madrid, thèse de doctorat, University of London, King's College, 1981, p. 42-46). Dans les années 1160, Jean Beleth, théologien parisien, évoque le festum subdiaconorum, quod vocamus stultorum (Iohannis Beleth Summa de ecclesiasticis officiis, éd. par Herbert Douteil, Turnhout, Brepols, 1976 [Corpus Christianorum. Continuatio Mediaevalis, 41A], p. 133). Cette fête des sous-diacres forme un ensemble avec trois autres fêtes : fête des diacres, fête des prêtres et fête des pueri (c'est-à-dire de tous les clercs n'appartenant pas aux trois ordres majeurs). Sur la hiérarchie des ordres cléricaux, voir John S. H. Gibaut, The Cursus Honorum : A Study of the Origins and Evolution of Sequential Ordinations, New York, Peter Lang, 2000.

9. À titre d'exemple, on citera le Glossarium ad scriptores mediae et infimae latinitatis de Charles Du Cange, selon lequel la fête des fous était célébrée « non seulement par les laïques, mais aussi par des évêques et des prêtres ». Dans l'édition augmentée

- du Glossarium, les Mauristes corrigent le lexicographe : « les laïques s'en sont totalement abstenus ; les clercs – et eux seuls – l'ont conservée avec obstination » (Du Cange, *Glossarium ad scriptores mediae et infimae latinitatis*, Paris, G. Martini, 1678, vol. II/2, col. 183 et Paris, C. Osmont, 1733-1736, III, col. 1663). Voir aussi Jean Deslyons, *Discours ecclesiastiques contre le paganisme des roys de la feve et du roy-boit...*, Paris, G. Desprez, 1664, i iij^v-i iijj.
10. Adam de Perseigne, *Correspondance d'Adam*, abbé de Perseigne, 1188-1221, éd. par Jean Bouvet, Le Mans, Société historique de la Province du Maine, 1951-1962, p. 284.
 11. Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*, 2 vol., 3^e éd., Paris, Charles Gosselin, 1831, vol. 1, p. 79-92 (I. I, chap. 5) et p. 123-130 (I. II, chap. 3).
 12. Jules Michelet, *Histoire de France*, Paris, Hachette, 1833-1841, vol. 2, p. 654-655.
 13. Jean-Bénigne Lucotte Du Tilliot, *Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des foux*, Lausanne et Genève, Bousquet, 1741. Plusieurs insignes de la compagnie de la Mère-Folle sont encore conservés ; ils ont été reproduits dans Jean de Loisy, Nanette Jacomijn Snoep, Bertrand Hell et al. (eds.), *Les maîtres du désordre*, exposition du Musée du quai Branly à Paris du 11 avril au 29 juillet 2012, Paris, Réunion des musées nationaux-Grand Palais, 2012, p. 378-381.
 14. L'expression est de Constant Leber, « Introduction », dans Marcel-Jérôme Rigolot, *Monnaies inconnues des évêques, des Innocens, des Fouset de quelques autres associations singulières du même temps*, Paris, Merlin, 1837, p. xxxix.
 15. Louis Petit de Julleville, *Histoire du théâtre en France. Les comédiens en France au Moyen Âge*, Paris, Cerf, 1885, p. 194-199.
 16. « Cf. par exemple une fête des fous reproduite dans Bastelaer (Les Estampes de Brueghel, Bruxelles, 1908) » (M. Foucault, *Histoire de la folie*, op. cit., p. 30, note).
 17. L'inventaire post mortem (1601) des biens de la veuve de Hieronymus Cock, imprimeur de plusieurs gravures réalisées à partir de dessins de Bruegel, fait mention de trente et un tirages de « Een plaete van de Sottebollen » (Erik Duverger, *Antwerpse kunstinventarissen uit de zeventiende eeuw*, vol. 1, Bruxelles, Paleis der Akademiën, 1984, p. 26). Sur les différents états de cette gravure, voir Louis Lebeer, *Catalogue raisonné des estampes de Bruegel l'ancien*, Bruxelles, Bibliothèque royale, 1969, p. 87-89 (n° 29) et Pieter Bruegel the Elder: *Drawings and Prints*, éd. par Nadine M. Orenstein, New York, The Metropolitan Museum of Art, 2001, p. 251-252 (n° 114). Sur son interprétation, voir Keith P. F. Moxey, « Pieter Brueghel and The Feast of Fools », *Art Bulletin*, n° 64, 1982, p. 640-646.
 18. Henri Huymans, « Pierre Breughel le vieux (3^e article) », *Gazette des beaux-arts*, n° 5, 1891, p. 22.

19. René Désiré van Bastelaer, *Les estampes de Peter Bruegel l'ancien*, Bruxelles, G. Van Oest, 1908, p. 9 et 61 (n^{os} 195 et 196); M. Foucault, *Histoire de la folie*, op. cit., p. 30 (voir supra, n. 16).
20. « Il n'est pas jusqu'aux vieilles fêtes des fous [...] qui [...] n'organisent en critique sociale et morale [...] » (ibid.); « on mettait pour un jour le monde à l'envers » (M. Foucault, « La folie et la fête », art. cit.); « on imitait les fous », « on pouvait dire ce jour-là ce qu'on voulait » (Id., « Folie et civilisation », art. cit., p. 51).
21. Id., « La folie et la société », art. cit., p. 1001.
22. Ibid. et Id., « Folie et civilisation », art. cit., p. 51.
23. Jacques-Antoine Dulaure, *Des divinités génératrices, ou du culte du phallus chez les anciens et les modernes*, Paris, Dentu, 1805, p. 352-353.
24. M. Foucault, « La folie et la fête », art. cit.
25. Le texte latin du passage est reproduit, avec l'essentiel de la lettre, dans le *Chartularium universitatis Parisiensis*, 4 vol., éd. par Heinrich Denifle et Émile Chatelain, Paris, Delalain, 1889-1897, vol. 4, p. 652-656, ici p. 652-653.
26. À ce sujet, voir Yann Dahhaoui, « Saying almost the same thing many times : Excerpting and its consequences by example of the historiography of the feast of fools », dans Jan-Hendryk de Boer, Marian Füssel et Jana Malden Schütte (eds.), *Europäische Gelehrtenkulturen (1100-1750)*. Praktiken, Positionen, Periodisierung, Berlin, Dunker und Humblot, 2016, à paraître.
27. Jean Deslyons, *Traité singulier set nouveaux contre le paganisme du roi-boit*, Paris, Savreux, 1670, p. 294-296; J.-B. Du Tilliot, *Mémoires*, op. cit., p. 5.
28. M. Foucault, *Histoire de la folie*, op. cit., p. 29.
29. Id., « La folie et la fête », art. cit.
30. Id., « La folie et la société », art. cit., p. 1001.
31. Mikhaïl Bakhtine, *L'œuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Âge et sous la Renaissance*, trad. par Andrée Robel, Paris, Gallimard, 1970.
32. « Après tout, ces messes noires, cette inversion délirante de la religion, cette fête blasphématoire de toutes cérémonies, nous nous en sommes malheureusement permis le luxe de bien rares fois, mais du moins nous en avons offert la possibilité, la possibilité merveilleuse, à ceux à qui nous avons imposé de force et par la violence notre culture » et après la lecture de l'extrait : « Une telle fête des fous, évidemment, nous ne pourrions pas la trouver dans notre culture à nous » (M. Foucault, « La folie et la fête », art. cit.).
33. John Gregory Bourke, *Scatologic Rites of All Nations*, Washington, W. H. Lowdermilk and Co, 1891, p. 4-23 (« The urine dance of the Zuñis » et « The Feast of Fools in Europe ») (trad. fr. : *Les rites scatologiques*, trad. par Hélène Boisseau-Riou, éd. fr. par Dominique G. Laporte, préf. de Sigmund Freud,

Paris, Puf, 1981, p. 43-63 [« La danse de l'urine chez les Zuñis » et « La fête des fous en Europe »]). Bourke cite le même extrait de Dulaure que Foucault. Peut-être est-ce par son intermédiaire que Foucault a découvert le Des divinités génératrices.

34. J. G. Bourke, *Scatologic Rites of All Nations*, op. cit., p. 4-5 (Les rites scatologiques, op. cit., p. 44).
35. Ibid., p. 12 (Les rites scatologiques, op. cit., p. 52-53).
36. M. Foucault, « La folie et la fête », art. cit.
37. Ibid.
38. Ibid.
39. Ibid.